

En 1728, il avait épousé à Québec, Marie Fleury d'Eschambault, petite-fille de Joliette, découvreur du Mississipi.

Il mourut en 1749, laissant huit enfants, qui, à l'exception de Gabriel-Elzéar, moururent sans postérité ou retournèrent en France.

Ce dernier eut quatre enfants, dont le plus jeune, Jean-Thomas, épousa Marie Panet, fille de l'honorable Jean Antoine Panet, premier président de la Chambre d'Assemblée du Canada.

Jean-Thomas fut nommé juge, et après avoir fait honneur au banc judiciaire pendant plusieurs années, il mourut du choléra en 1832.

Ses deux fils ont ajouté à son nom un éclat dont il n'a pu jouir. L'un est l'honorable Jean-Thomas Taschereau, juge en retraite de la Cour Suprême, et l'autre est le sujet de cette esquisse.

I

Le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau est né à Sainte-Marie de la Beauce, au manoir seigneurial de la famille, le 17 février 1820.

Dès l'âge de huit ans, il entra au Petit Séminaire de Québec. A seize ans, après les plus brillants succès, il avait terminé son cours classique, et il partait pour l'Europe en compagnie de M. l'abbé Holmes.

C'est à Rome qu'il entra dans l'état ecclésiastique, quand il n'avait encore que dix-sept ans.

On devine quels sentiments un séjour assez prolongé dans la ville des Papes dut inspirer au jeune lévite, et quels liens puissants se formèrent dès lors entre la Sainte Église et ce cœur jeune, pur et plein d'aspirations élevées.

L'illustre abbé Dom Guéranger était alors à Rome, et travaillait au rétablissement de l'ordre des Bénédictins en France. Le jeune Taschereau fit sa connaissance, et il voulut entrer dans le nouvel ordre qui convenait si bien avec son goût naturel pour la vie monastique et pour l'étude.

Mais Dieu lui réservait d'autres destinées dans sa patrie. M. l'abbé Holmes lui fit ajourner son pieux dessein et le ramena à sa famille, afin qu'il pût la consulter à ce sujet. Les avis de ses parents et de ses directeurs modifièrent ses projets; il entra au Séminaire de Québec, mais la vie qu'il y mena fut bien celle d'un bénédictin.

Ses études théologiques n'y furent pas moins brillantes que ses études classiques, et, le 10 septembre 1842, il fut ordonné prêtre.

A dater de cette époque, sa vie a été de plus en plus intimement liée à l'histoire du Séminaire de

Québec. Ce fut pour lui la maison paternelle, et nul que lui ne pourrait mieux nous parler de cette famille dont il a été successivement le fils et le père.

Aussi ne sommes-nous pas étonné d'apprendre par son biographe, Mgr Têtu, qu'il a écrit une longue histoire du Séminaire de Québec, encore inédite. Pieux travail, qu'a dû inspirer un double amour filial et paternel.

Jusqu'à son élévation sur le siège archiépiscopal de Québec, en 1871, il ne s'est jamais éloigné de son cher Séminaire que temporairement et pour des raisons graves: la première fois pour aller soigner les éniérés irlandais, malades du typhus, à la Grosse-Isle, où il prit la fièvre et faillit mourir; la seconde fois pour aller étudier le droit canonique à Rome d'où il revint avec le diplôme de docteur.

Au Séminaire il a enseigné tour à tour la rhétorique, la philosophie, le dogme, la morale et le droit canonique. Ceux qui ont été ses élèves font l'éloge de sa science, et vantent la méthode et la clarté de son enseignement.

En même temps, il a occupé tous les postes de responsabilité et d'honneur que le Conseil du Séminaire tenait à lui confier.

Il fut un des fondateurs de l'Université Laval, et il est resté profondément attaché et dévoué à cette institution. Elle a été pour lui comme l'enfant que son père aime d'autant plus qu'il lui occasionne plus d'inquiétudes et de tourments. Il en a été la personification la plus en vue depuis plus de trente ans, et il a partagé ses peines et ses joies, ses revers et ses triomphes. Voyages en Europe, correspondance volumineuse, rédaction de mémoires, polémiques, lettres pastorales et mandements, il s'est imposé bien des peines et des travaux pour la défendre contre ses ennemis; et si, finalement, il n'a pas réussi au gré de ses désirs, il peut toujours se rendre le témoignage qu'il n'a rien négligé pour assurer l'avenir de cette œuvre magnifique.

Ce fut pour lui une douloureuse épreuve que de quitter son cher Séminaire pour aller résider à l'archevêché.

Les honneurs de l'épiscopat n'étaient pas une compensation, et nous croyons à son entière sincérité quand il disait dans son premier mandement: — "Dieu nous est témoin que nous n'avons ni recherché, ni désiré cette charge redoutable dont nous comprenons, aujourd'hui plus jamais, les dangers et la responsabilité."